



Maisons-Alfort, le 20 décembre 2018
Présidents des Clubs

Réf : PR-FM / 12-331-18
Objet : Labellisation

Mesdames et Messieurs les Président(e)s de club,

La campagne de labellisation des clubs a subi un certain nombre de changements pour cette saison. Nous souhaitons vous faire part des modifications de calendrier pour l'année 2019.

- Du 1^{er} au 27 janvier 2019 : période de saisie des clubs dans l'intranet
- Du 28 janvier au 3 février 2019 : période d'avis des comités régionaux
- A partir du 4 février 2019 : traitement des dossiers par la FFLDA

La labellisation de déroulera, comme l'an dernier, via l'intranet FFLDA. En revanche pour l'ensemble des nouveautés 2019 (label santé, label école de sambo et tous les labels grappling) une version numérique (en pdf) sera disponible dans l'intranet et devra être retournée directement au comité régional pour traitement.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toutes questions.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les président(e)s de club, en nos sincères salutations.

Patricia ROSSIGNOL

Vice-présidente FFLDA

LUTTE GRÉCO-ROMAINE - LUTTE LIBRE - LUTTE FÉMININE - LUTTE BRETONNE
DISCIPLINES ASSOCIÉES >>> SAMBO - GRAPPLING

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LUTTE fondée en 1913 et déclarée le 13 avril 1913 - Agréé par le Ministère de la guerre sous le n° 7681 - Affilié au CNOSF
Déclaration d'activité n°11 94 08362 94 - Préfecture région Ile-de-France - SIRET : 784 448 706 00043
Siège social : 2 rue Louis Pergaud - 94 706 Maisons-Alfort cedex - Téléphone : 01 41 79 59 10 - Télécopie : 01 43 68 40 53
Courriel : ffl@fflutte.org - Site Internet : www.fflutte.com